REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE UN BUT UNE FOI

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

# LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE AU SÉNÉGAL


**M. Malick Sow**

**Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du Sénégal**

maliquesow@yahoo.fr

# Plan

**INTRODUCTION**

***PREMIÈRE PARTIE*: LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE AU SÉNÉGAL : L'AUTONOMIE COMME RÈGLE**

1. *La carte universitaire du Sénégal*
2. *Les organes chargés de la gouvernance des universités :*
   a) *Les instances de délibération (assemblée de l'université, conseil d'UFR, assemblée de faculté, etc.), centres des décisions ;*
   b) *Les organes exécutifs (Recteur, Doyen, Directeur).*
3. *Le socle de l'autonomie pédagogique des universités : les franchises universitaires*

***DEUXIÈME PARTIE* : LES AMENAGEMENTS APPORTES DANS LE PILOTAGE DES UNIVERSITES POUR EN FAIRE DE VERITABLES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT**

1. *La CNAES*
2. *Les réformes intervenues dans le pilotage des universités*
3. *La culture de l'évaluation institutionnelle, pédagogique et la reddition des comptes.*

**CONCLUSION**

# INTRODUCTION

- Plusieurs grandes réformes ont marqué l'histoire de l'enseignement supérieur au Sénégal:
  - 1971: *loi d'orientation de l'éducation nationale n° 71 – 36 du 3 juin 1971*
  - 1991: *loi d'orientation de l'éducation nationale n° 91 – 22 du 30 janvier 1991*
  - *2013: Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur (CNAES)*: **recentrage de la mission du sous-secteur, aménagements nouveaux dans l'organisation et le pilotage des universités publiques sénégalaises.**

# INTRODUCTION

**Place reconnue à l'Enseignement supérieur dans le cadre des politiques publiques relatives au développement du capital humain: axe 2 du PSE**

+

**Augmentation croissante du budget qui lui est consacré (*28,16% du budget général de l'État pour 2018*),**

=

Exigence d'une administration performante capable de s'adapter aux dynamiques en cours.

La présentation essayera de répondre à l'interrogation « ***Quelle administration pour une université levier du développement socio-économique ?*** »

# *PREMIÈRE PARTIE*: LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE AU SÉNÉGAL : L'AUTONOMIE COMME RÈGLE

## 1. *La carte universitaire du Sénégal*

### Les Universités publiques

- 1957: *Université de Dakar* (UCAD), devenue *Université Cheikh Anta Diop*;
- 1990: *Université de Saint-Louis,* devenu *Université Gaston Berger*
- 2007: *Centre universitaire régional (CUR), devenu* l'*Université Alioune Diop de Bambey*
- 2007: *Université Assane Seck de Ziguinchor*
- 2008: *Université de Thiès*
- 2014: *Université virtuelle du Sénégal (UVS)* et ses Espaces numériques ouverts
- 2016: *Université Amadou Mahtar MBOW (démarage des enseignements en octobre 2018 )*
- 2016: *Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niasse (démarage des enseignements en octobre 2018)*

# Projection pour la nouvelle carte universitaire

Carte universitaire 2012

Carte universitaire 2022

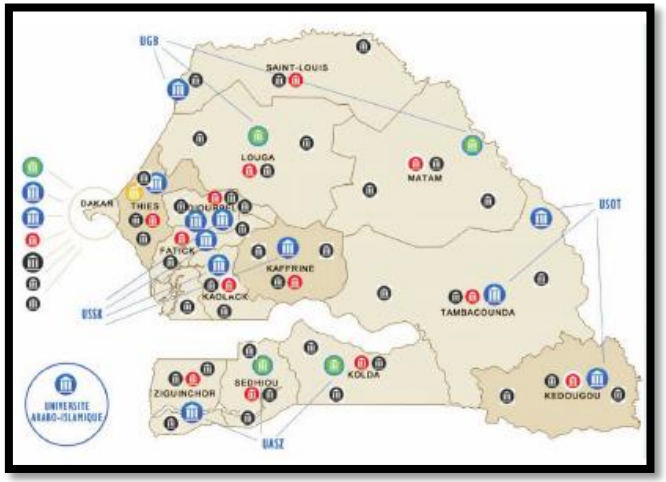


Projets lancés 2017

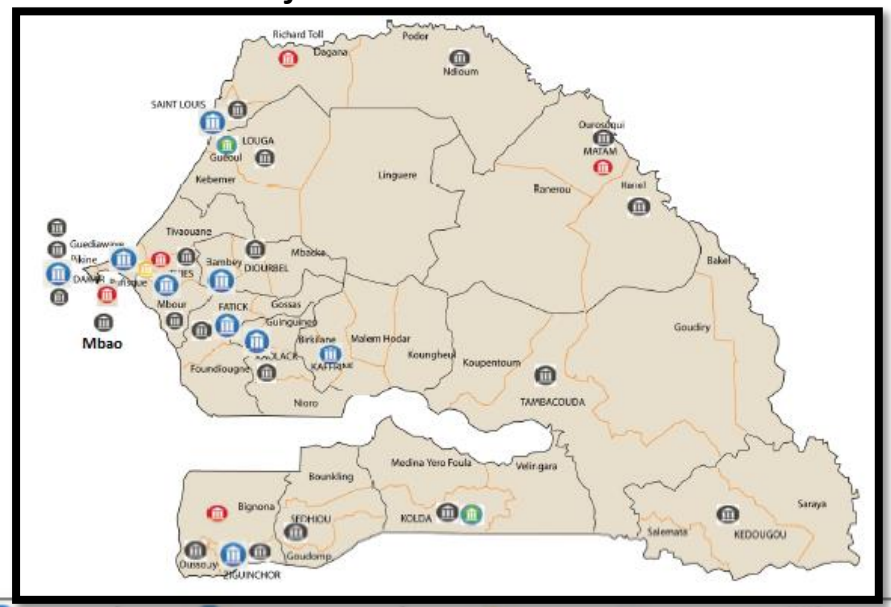


UNIVERSITÉ CENTRE DELOCALISÉ EPT ISEP UVS - ENO

# Projection pour la nouvelle carte universitaire

Quelques illustrations des chantiers en cours

- Réhabilitation: UCAD

Amphithéâtre Madiakhaté KALA

Amphithéâtre Hamet BABA

Amphithéâtre Jean CAPELLE

- Extensions: UGB, UADB, UT, UASZ, EPT

Salle polyvalente
multi-sports avec tribune

Complexe administratif
et pédagogique

Piscine olympique

Salle de cours
de 100 places

**Exemple: Extension UGB**

# Projection pour la nouvelle carte universitaire

Quelques illustrations des chantiers en cours

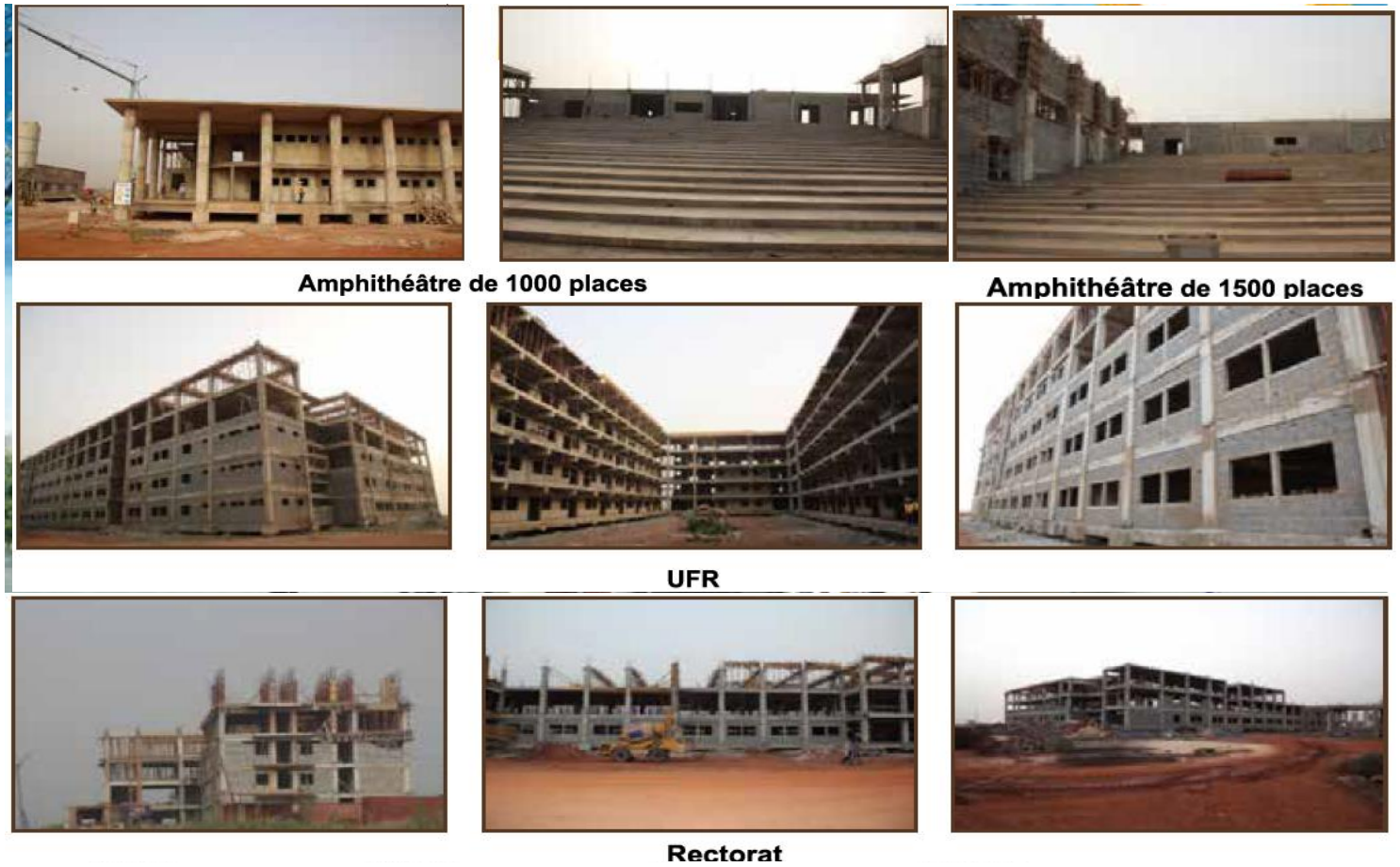


**Université Amadou Mahtar Mbow**

**Centre de Guéoul**

**Centre de Kolda**

# Les Instituts supérieurs d'enseignement professionnel

- Depuis 2013: Des *Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) sont créés,*
- Cinq ISEP (Diamniadio, Richard-Toll, Bignona, Matam, Thiès) sont créés,
- Celui de Thiès spécialisé dans les métiers du rail et du tourisme, fonctionne déjà.
- Quatorze (14) ISEP seront construits à terme, soit un (01) ISEP dans chaque région administrative du pays.

# Les Instituts supérieurs d'enseignement professionnel

## Carte du réseau des ISEP

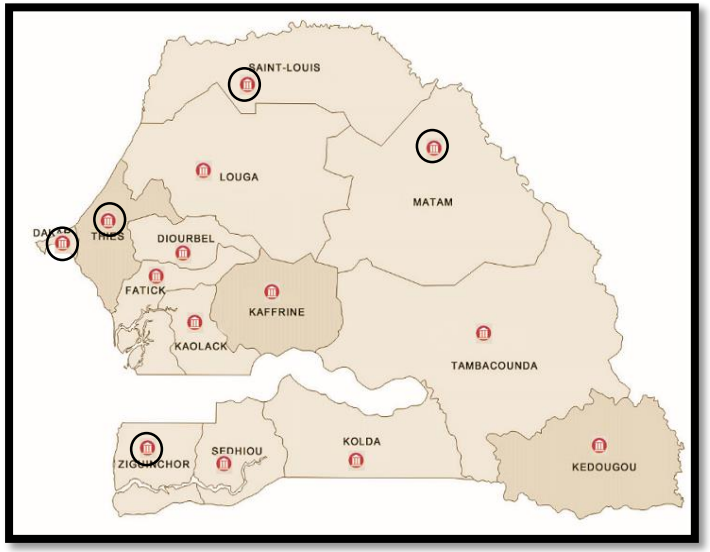


- ISEP de Thiès
- ISEP de Matam
- ISEP de Diamniadio
- ISEP de Bignona
- ISEP de Richard Toll

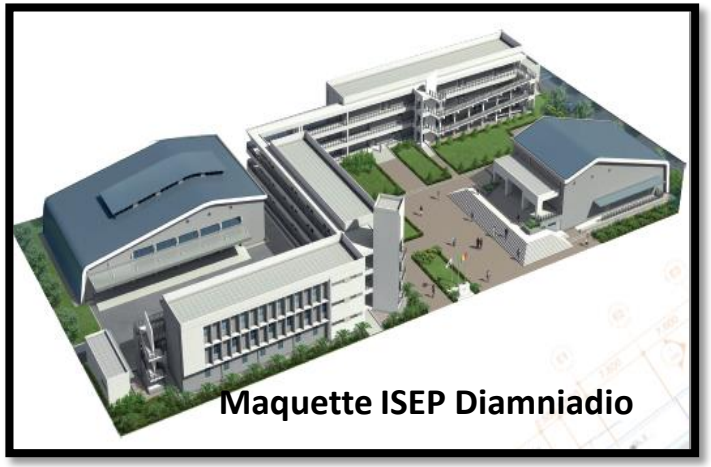

Maquette ISEP Diamniadio

Bibliothèque de l'ISEP de Thiès

Bloc pédagogique

Amphithéâtre

Hôtel d'application

Bloc adminitratif

# *PREMIÈRE PARTIE*: LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE AU SÉNÉGAL : L'AUTONOMIE COMME RÈGLE

## 2. *Les organes chargés de la gouvernance des universités :*

### a) *Les instances de délibération*

- Elles sont hiérarchisées du sommet à la base.
- *Toutes les composantes de l'Université et de la société (membres extérieurs) y siègent,*
- *Les décisions sont prises dans une démarche de co-construction et s'imposent ainsi à tous* (organes exécutifs, PER, PATS, étudiants).

# *PREMIÈRE PARTIE*: LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE AU SÉNÉGAL : L'AUTONOMIE COMME RÈGLE

- ***L'assemblée de l'Université (A.U)*** : ***véritable centre de décision***, connait de toutes les questions (de l'académique aux finances).

**NB** : il faut préciser que les universités de Bambey, Thiès et Ziguinchor fonctionnent avec un Conseil d'administration depuis leur création.

- ***L'assemblée de faculté ou Conseil d'UFR*** *(selon le type d'organisation)* : est le pendant de l'A.U au niveau facultaire. Le Recteur peut le/la présider.

- ***L'assemblée de département*** : c'est la cellule de base de la faculté sur le double plan de l'enseignement et de la recherche.

# *PREMIÈRE PARTIE*: LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE AU SÉNÉGAL : L'AUTONOMIE COMME RÈGLE

## b) *Les organes exécutifs*

- le ***Recteur*** : s'occupe de la gestion et de la gouvernance de l'université. Il est aussi le ***Président de l'assemblée de l'université*** **et** ***chef de toute l'administration universitaire***. ***Il est nommé*** par décret et est assisté par le Secrétaire général, également nommé par décret
- le ***doyen de faculté ou directeur d'UFR***: il est chargé de l'administration intérieure et de la police de la faculté ou de l'UFR. ***Il est élu*** et est assisté d'un assesseur ou directeur adjoint et du Chef des Services administratifs.
- le ***chef de département/section*** : administre le département. Il est nommé par le Recteur sur proposition de l'assemblée de département (après élection).

# *PREMIÈRE PARTIE*: LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE AU SÉNÉGAL : L'AUTONOMIE COMME RÈGLE

## 3. *Le socle de l'autonomie pédagogique des universités : les franchises universitaires*

- ***Loi n° 94 – 79 du 24 novembre 1994 relative aux franchises universitaires***

- Garantit l'exercice des libertés indispensables au développement de l'enseignement et de la recherche et couvre les domaines suivants :
  - *autonomie de police administrative* ;
  - *libertés d'enseignement et de recherche* (pour les enseignants, les chercheurs et les étudiants);
  - *garanties et obligations découlant des franchises et libertés universitaires* : les PER bénéficient d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leur fonction

## *DEUXIÈME PARTIE* : LES AMENAGEMENTS APPORTES DANS LE PILOTAGE DES UNIVERSITES POUR EN FAIRE DE VERITABLES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

- Signature du **Projet de Gouvernance et de Financement de l'Enseignement supérieur axé sur les Résultats (PGF-Sup),**

- Cela s'est traduit dans :
  - le *pilotage du système: création de la DGES*
  - *importance accrue* accordée aux TIC
  - vulgarisation de la culture de l'évaluation institutionnelle, pédagogique *avec la création de l'Anaq-sup*;
  - érection de la *reddition des comptes* comme norme dans le processus de gouvernance universitaire.

# *DEUXIÈME PARTIE* : LES AMENAGEMENTS APPORTES DANS LE PILOTAGE DES UNIVERSITES POUR EN FAIRE DE VERITABLES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

## 1. *La Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur (CNAES)*

**Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur au Sénégal: janvier – mars 2013**

**Débats du 6 au 9 avril 2013**

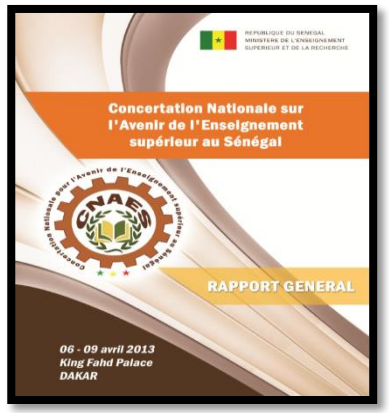


**78 recommandations**

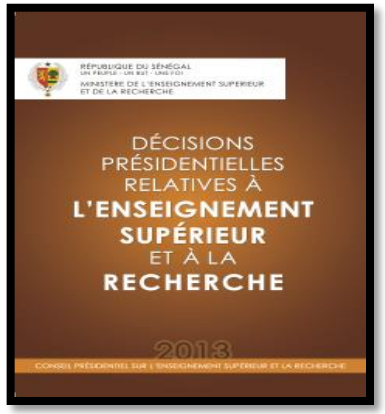


**11 DECISIONS**
**69 Directives**

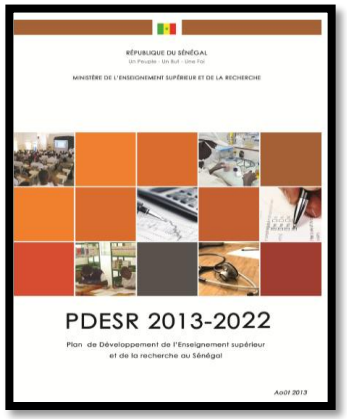


**Programme de Réformes 2013-2022 : Plans d'actions**

Deux principes ont été au cœur de l'élaboration des conclusions de la CNAES :

- **la vision** *: faire de l'enseignement supérieur et la recherche un levier du développement économique, social et culturel* ;
- **la place reconnue à la société** : l'Enseignement supérieur et la recherche appartiennent à la Société.

## *DEUXIÈME PARTIE* : LES AMENAGEMENTS APPORTES DANS LE PILOTAGE DES UNIVERSITES POUR EN FAIRE DE VERITABLES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

# Les 11 décisions

1. **STEM et professionnalisation: Réorienter le système d'enseignement supérieur vers les sciences, la technologie et les formations professionnelles**

2. **ICT: Mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) au cœur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche**

3. **Gouvernance: Améliorer le pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche et réformer la gouvernance des établissements publics d'enseignement supérieur**

4. **Paix: Instaurer une culture de la paix au sein des établissements publics d'enseignement supérieur**

5. **Carrière: Favoriser la carrière des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif, technique et de service**

# *DEUXIÈME PARTIE* : LES AMENAGEMENTS APPORTES DANS LE PILOTAGE DES UNIVERSITES POUR EN FAIRE DE VERITABLES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

6. **Affaires sociales: Faire de l'étudiant un acteur de sa formation, favoriser sa réussite et améliorer ses conditions de vie**
7. **Accés: Renforcer la carte universitaire pour favoriser l'accès, diversifier l'offre de formation et assurer la qualité de l'enseignement supérieur**
8. **STI: Donner un nouvel élan à la recherche et à l'innovation**
9. **Internationalisation: Ouvrir l'espace sénégalais de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'Afrique et au monde**
10. **Gestion: Améliorer la gestion des budgets et de l'équité des universités en mettant en place des procédures et des mécanismes modernes et transparents**
11. **Investissement: Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche à la hauteur de notre nouvelle ambition**

# *DEUXIÈME PARTIE* : LES AMENAGEMENTS APPORTES DANS LE PILOTAGE DES UNIVERSITES POUR EN FAIRE DE VERITABLES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

## 2. *Les réformes intervenues dans le pilotage des universités*

- **Recadrage managérial/échelle institutionnelle**
  - CA : meilleure ouverture sur le monde socioéconomique et la société;
  - C. académique: l'académique aux universitaires;
  - CIAQ: assurance qualité à la base;
  - CPU: formation à la pédagogie universitaire
  - Incubateurs: entreprenariat, employabilité, innovation;
  - Structures Genre et Equité;
  - Responsables de médiation et de dialogue social
  - Organes de services à la communauté
  - Structures de génération de ressources
  - Comités d'éthique et de déontologie
  - Comités d'audit interne
  - Cadre stratégique

## *DEUXIÈME PARTIE* : LES AMENAGEMENTS APPORTES DANS LE PILOTAGE DES UNIVERSITES POUR EN FAIRE DE VERITABLES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

- **Loi 2015-26 du 28 décembre 2015** relative aux universités publiques qui apportent des changements majeurs :
  - *Généralisation du Conseil d'administration comme organe délibératif* en lieu et place de l'assemblée de l'université
  - Désignation du recteur et du secrétaire général de l'Université après *appel à candidatures*
  - Création de Postes de vice-recteurs

# *DEUXIÈME PARTIE* : LES AMENAGEMENTS APPORTES DANS LE PILOTAGE DES UNIVERSITES POUR EN FAIRE DE VERITABLES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

## *3. La culture de l'évaluation institutionnelle, pédagogique et la reddition des comptes.*

Institutionnalisation de la reddition des comptes

- **L'évaluation institutionnelle et pédagogique** qui s'exerce par le biais de :
  - *la tutelle ministérielle*
  - *l'évaluation institutionnelle et pédagogique* : exercée par l'Autorité nationale d'Assurance Qualité (ANAQ-Sup)
- **La reddition des comptes**
  - création d'un comité d'audit au sein du CA ;
  - déclaration de patrimoine exigée de certains responsables par l'OFNAC ;
  - missions ponctuelles des corps de contrôle : IAAF, IGF, ARMP, IGE et Cour des Comptes

# CONCLUSION

- L’administration universitaire tend ainsi à se professionnaliser davantage pour répondre aux défis imposés par les dynamiques actuelles :
  - la *contractualisation des politiques publiques* : signature de CDP;
  - le *développement du budget programme* : la performance érigée en règle de gouvernance ;
  - la *dématérialisation progressive des procédures* : les TIC au cœur du système de l’enseignement supérieur.

**MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION**

**www.mesr.gouv.sn**